

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
11/09/2015	11/09/2015	2015 - 007700

1. Intitulé du projet

BELLEGARDE (30) - Stockage de matériaux nobles du Mas Gonet -
Création d'un ouvrage d'accès sur le canal des Costières de BRL

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SITA SUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guillaume BOMEL, Directeur Général de SITA Sud

RCS / SIRET

7 12 6 20 7 15 0 0 1 6 9

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7°a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	Passage supérieur d'une piste d'accès au stock de matériaux nobles du Mas Gonet, depuis la piste BRL, par survol du canal des Costières de BRL - Création de 2 ponts en parallèle (piste aller/piste retour) de 26 à 28 ml, pour accueillir le charroi de matériaux entre l'ISDND de la Roseraie et le stock ISDI du Mas Gonet

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre plus vaste de création d'une ISDND (ISDND de la Roseraie), une zone de dépôt provisoire des matériaux d'extraction a été autorisée en ISDI dit du "Mas Gonet".

Entre les 2 sites, distincts de 2,5 km environ, une piste de charroi (véhicules lourds type DUMPER) sera réalisée pour déplacer les matériaux (environ 2,8 millions de m3).

Le tracé de la piste de charroi coupe en passage supérieur le canal dit des Costières géré par BRL. Pour assurer la continuité des échanges entre les 2 rives, 2 ponts contigus (parallèle) d'environ 26 à 28 ml seront à réaliser.

4.2 Objectifs du projet

- Assurer la continuité Est-ouest de la piste de charroi des matériaux.
- Permettre le passage des véhicules lourds dans le même niveau que la piste des 2 côtés du canal, donc en passant par survol du canal BRL (environ 10 m au dessus).
- Permettre la création de l'ISDND de la Roseraie dument autorisé par Arrêté Préfectoral.
- Permettre la mise en œuvre opérationnelle des autorisations ISDI du Mas Gonet et de la Déclaration au titre de la loi sur l'eau associée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit de créer 2 ponts de 26/28 ml de portée en parallèle.

Un des 2 ponts est provisoire à l'échelle de 3 à 5 ans d'activité.

Un seul pont sera maintenu pendant la durée de vie de l'opération couplée ISDND de la Roseraie et l'ISDI du Mas Gonet : 29 ans.

En phase réalisation, il s'agira de réaliser depuis les berges de rive droite et de rive gauche du canal des culées maçonnées, reposant sur des pieux forés, servant d'appuis à des travées préfabriquées métalliques. Une seule portée entre appuis (culées C1/C2) est retenue.

La durée des travaux est estimée à 2,5 mois / 3 mois environ, y compris essais de mise en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ouvrages sont utilisés en jour de semaine entre 5 h 00 et 21 h 00 durant les phases de travaux de création puis d'agrandissement de l'ISDND.

En phase exploitation, le pont sera utilisé les jours de semaines, dans une tranche horaire de 7 h 00 à 18 h 00.

Les Entrées/Sorties des 2 ponts sont fermées par des portails durant les périodes de non échange de matériaux entre les 2 sites : Roseraie <> Mas Gonet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans son ensemble plus vaste a fait l'objet de nombreuses autorisations et procédures ICPE et loi sur l'eau :

-ISDND de la Roseraie : Arrêté préfectoral d'autorisation de 2014

-ISDI du Mas Gonet : Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et récépissé loi sur l'eau de 2014.

Depuis le 1er juin 2015, l'ISDND du Mas Gonet est entrée sous le régime des ICPE.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (asphalte) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface pont n° 1 :	environ 125 m ² / 28 ml (piste ALLER)
Surface pont n° 2 :	environ 125 m ² / 28 ml (piste RETOUR)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département du Gard (30)
Bellegarde
Lieu dit "Mas Gonet"
Section E - Parcelle 1193
Chemin du canal des Costières

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 ° 27 ' 11" OE Lat. 43 ° 44 ' 13" 8N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- 1 - Création de l'ISDND de la Roseraie (enfouissement de déchets non dangereux) autorisée en 2014.
- 2 - Création de l'ISDI du Mas Gonet (zone de dépôt temporaire de matériaux nobles) autorisée en 2014.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Espace de berges subverticales (environ 10 m de haut) en friches arbustives peu à non entretenues (inaccessibles).
- Pas d'usage actuel du site (berges du canal qui coule en déblais du Terrain Naturel).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bellegarde - Révision du 21 mai 2013
Lieu d'implantation des ponts en zone A du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

PPRI de Bellegarde > Non concerné dans ce secteur

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Plus proche ZPS à 4,5 km de l'Ouest et du Nord

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Plus proche MH à 1,2 km à l'Est

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abattage d'une dizaine d'arbres et arbustes bas en rive gauche dans un talus subvertical non entretenu. Rien d'impactant en rive droite (herbes hautes)
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le canal des Costières de BRL sous-jacent (envol de poussières / eaux de ruissellement). Une étude / expertise spécifique est fournie en annexe pour caractériser ces enjeux et expliciter les mesures correctives, d'évitement et compensatoires prises - Cabinet d'expertise Alain PAPPALARDO.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

A l'exception de la phase chantier (machine à pieux) qui pourrait générer des nuisances temporaires (lors du forage) Durée 2 jours maximum.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

En période pluvieuse, les ponts auront des exutoires en dehors de l'emprise du canal (voir en annexe expertise spécifique à ce sujet : Cabinet d'expertise Alain PAPPALARDO).

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la lecture de ce qui précède, nous avons analysé finement les conditions d'implantation de notre futur ouvrage dans son environnement immédiat et lointain. De plus, cette analyse a porté sur les phases de réalisation et de service opérationnelles.

Nous rappelons que :

- La phase travaux est courte (< 3 mois) et que l'ensemble de l'ouvrage est préfabriqué en usine (hors culée / pieux).
- La gestion des eaux pluviales est réfléchi de manière à ne pas être raccordée au canal BRL.
- La lutte contre les poussières a été envisagée et réfléchi.
- Les voiries adjacentes sont revêtues et facilement entretenables.
- Le pont est sécurisé par des portails.
- Une étude spécifique d'analyse des risques a été réalisée et les mesures d'évitements, correctives et compensatoires sont prises.
- Il n'y a pas de déboisement / défrichement particulier à réaliser.

En conséquence, nous pouvons considérer que ce projet n'est pas éligible à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Eau & Géo-environnement - Cabinet d'expertise Alain PAPPALARDO - Audit des risques de pollution du canal BRL des Costières - Piste entre l'ISDND de la Roseraie et l'ISDI du Mas Gonet - R34 - Août 2015</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à AIX EN PROVENCE le, 11 septembre 2015

Signature Guillaume BOMEL
 Directeur Général
 SITA Sud

SITA Sud
 EUROPARC de Pichaury
 1330, Rue Guillibert de la Lauzière
 13856 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
 Tél. 04 42 99 12 99 - Fax 04 42 99 12 98